



Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical

Séance du 22 juin 2021

Délégués syndicaux en exercice : 45

**Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni à la CCI du Doubs, 46 avenue
Villarceau à BESANÇON, sous la présidence de M. Cyril DEVESA, Président.**

La séance est ouverte à 18h06 et levée à 19h15

Étaient présents :

G.B.M : AEBISCHER Élise ; BAERH Frédérique suppléante de M. Sébastien COUDRY ; BERNARD Franck ; BOURGEOIS Émile suppléant de M. Daniel PARIS ; BOUSSET Jean-Marc ; CAULET Claudine ; DEVESA Cyril ; GAGLIOLLO Lorine ; GALLIOU Françoise ; HUOT Daniel ; JACQUIN Denis ; LAIDIÉ Franck ; LAMBERT Marie ; LEGAIN Olivier ; MAGNIN-FEYSOT Christian ; MAILLARD Valérie ; MÉNESTRIER Jean-François ; POUJET Yannick ; TERZO André ;
C.C.L.L : CRETIN Emmanuel ; MESNIER Christian ; MONNIER Alain ; PRILLARD Angèle ; STADELMANN Jean-Claude ;
C.C.V.M : GAUTHIER André ; MORALES Roland

Étaient excusés :

G.B.M : COUDRY Sébastien ; DUSSAUCY Nadine ; FIÉTIER Vincent ; LOUIS Bernard ; PARIS Daniel ; RUTKOWSKI Serge ;
C.C.L.L : COULET Gérard ; GARNIER Christophe ; GOSSE Pascal suppléant de M. Christophe GARNIER ;
C.C.V.M :

Secrétaire de séance : Denis JACQUIN

Procuration de vote :

Mandants : DUSSAUCY Nadine ; RUTKOWSKI Serge
Mandataires : DEVESA Cyril ; LEGAIN Olivier

**Objet : 5B. Marché de location d'engins télescopiques pour le pôle de valorisation des
déchets
2021/06_13-29**

VALORISATION MATIÈRE – CENTRE DE TRI

MARCHÉ DE LOCATION D'ENGINS TÉLESCOPIQUES POUR LE PÔLE DE VALORISATION DES DÉCHETS

Rapporteur : Monsieur André TERZO, Vice-Président

Le centre de tri et l'installation de Tri Massification utilisent pour leur fonctionnement des chariots télescopiques. Ils servent au chargement de matériaux (verre, acier, aluminium) et à l'approvisionnement de la trémie du centre de tri.

Leur utilisation est primordiale, car le fonctionnement du site est dépendant de ces engins. Les équipements ne peuvent être alimentés en déchets que par ce type d'engins.

Le Pôle de Valorisation des Déchets nécessite le fonctionnement de 2 chariots, avec des capacités équivalentes ; cela permet notamment une permutation des engins lors de maintenance.

Il est proposé de lancer une nouvelle consultation pour la location des 2 chariots avec les prestations globales d'entretien mécanique et de contrôles réglementaires.

Les engins doivent répondre aux contraintes liées au travail dans un site de traitement de déchets (pneus anti-crevaisson par exemple). Les éventuelles réparations liées à la responsabilité du maître d'ouvrage, telles que la casse, et de fait à sa charge, sont aussi comprises dans ce marché.

Le marché actuel en vigueur a été confié à la société LOXAM, qui, depuis le début du contrat au 2 janvier 2021, rencontre des difficultés pour répondre aux exigences du contrat et du fonctionnement industriel des centres de tri du SYBERT (matériel non adapté, nombreuses pannes,..).

La 1^{ère} période, avant reconduction, du marché, se termine au 31 décembre 2021. Il est envisagé de ne pas reconduire le marché à cette date, si le prestataire continue à ne pas remplir de manière satisfaisante aux exigences du marché.

Dans ce contexte, il est proposé de lancer une consultation selon la procédure des appels d'offres ouverts, afin de disposer, si nécessaire, d'un nouveau marché, au 1^{er} janvier 2022, en cas de défaillance du prestataire actuel.

L'accord-cadre est prévu pour une période initiale d'un an, à compter du 2 janvier 2022, reconductible deux fois, par période de 12 mois ; la durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 36 mois.

La consultation ne porte que sur un seul lot.

Le budget de location avait été estimé à 74 700 € HT sur un an ; la partie à bons de commande, au titre des réparations courantes et des pièces de rechange, a été arrêtée à 10 000 € HT par an maximum.

En cas de grosses réparations, nécessitant le remplacement de pièces non prévues au BPU, des marchés subséquents sont prévus dans la limite de 16 666,67 € HT par an.

Au total, la prestation a donc été estimée à 372 000 € HT, toutes reconductions comprises.

La consultation prévoit des variantes exigées et une variante facultative.

6 variantes exigées :

- Variante 1 exigée : godet universel volume de l'ordre de 2000 litres ;
- Variante 2 exigée: godet à grappins volume de l'ordre de 1200 litres avec système de limiteur de pression hydraulique ;
- Variante 3 exigée : « Outil en bout de flèche de type pinces à balles » ;
- Variante 4 exigée « Balai poussoir mécanique (équipement simple sans système de brosse rotative) » ;
- Variante 5 exigée : « Pesée embarquée » ;
- Variante 6 exigée : « Système de détection piéton ».

1 variante facultative à l'offre de base :

- Variante 7 **facultative** «Motorisation fonctionnant à un mode alternatif au GNR »

L'absence de ces prestations dans l'offre des candidats rendait cette dernière irrégulière et imposera son rejet.

A l'unanimité, le Comité Syndical valide les termes de la consultation présentée ci-dessus et autorise le Président ou son représentant à signer ce marché et toutes les pièces nécessaires à sa mise en œuvre, après attribution par la CAO.

Pour extrait conforme,
Le Président du SYBERT,
Cyril DEVESA

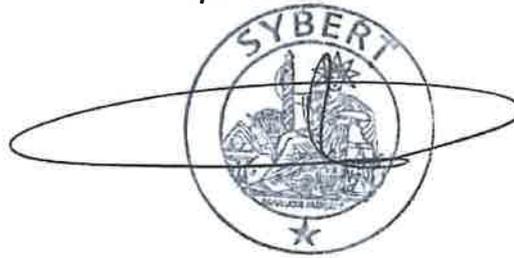
Rapport adopté à l'unanimité.

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0



Envoyé en préfecture le 01/07/2021

Reçu en préfecture le 01/07/2021

Affiché le

5/5

ID : 025-252508247-20210622-2021_06_13_28-DE